



2020/09/12

Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

### OBJET

Le dix-sept septembre deux mil vingt à vingt heures  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Finances

Admissions en non-valeur  
créances éteintes  
(article 6542)

**Présents** : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Jean PORTUGAL, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Hélène PLATEL, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Pierre VERNEY, Chrystel GUILLERÉ

**Procurations** : Yves MANDRAY à Joël RECORDON, Frédéric SANTIN-JANIN à Gwénaëlle BIBOUD, Sandrine BERTHET à Béatrice CREUX, Anthony FACHINGER à Jean-Loup CREUX, Bernard VILLON à Chrystel GUILLERÉ

Monsieur Jean-Loup CREUX a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation  
9 septembre 2020

Monsieur le Trésorier de la commune soumet à l'avis du conseil municipal des bordereaux de produits se rapportant à l'annulation de créances :

Date d'affichage  
24 septembre 2020

Nombre de conseillers en  
exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29  
Exprimés : 29

N° liste	Exercices concernés	Dépenses concernées	Imputation	Montant
4344750231	2015 à 2019	Clôture insuffisance actif/Décision effacement de dette	6542	1 156,68 €

Les créances irrécouvrables sont retracées au budget et dans les comptes de la collectivité non seulement au cours de l'exercice où elles sont constatées comme telles, mais également en amont de cet exercice lorsque le recouvrement des créances émises apparaît compromis. La somme totale à admettre au compte 6542 représente un montant de 1 156,68 €.

Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200917-  
Del20200912-DE  
Date de réception préfecture :



Mairie  
1 Place Albert Rey - 73110 La Rochette  
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25  
E-mail : mairie@la-rochette.com

[www.la-rochette.com](http://www.la-rochette.com)

En l'absence de rapport de gestion par le comptable public prévu par la réglementation, il est recommandé que ce dernier puisse faire un point annuel sur la situation du recouvrement des créances pour la Collectivité auprès de l'ordonnateur et de l'assemblée délibérante.

Par conséquent, les sommes dont il s'agit n'ayant pas été recouvrées malgré toutes les procédures employées, il convient, pour régulariser la comptabilité communale, de les admettre en non-valeur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'admission en non-valeur des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier.

Vu l'instruction comptable M14,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,  
Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeur et l'annulation au titre des créances éteintes,  
Vu l'avis de la commission finances du 08/09/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 1 156,68 €
- précise que cette dépense sera imputée à l'article 6542 au budget principal de la commune

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
0	0	29

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
André DURAND



Accusé de réception en préfecture  
073-200086882-20200917-  
Del20200912-DE  
Date de réception préfecture :